

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

(Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire).

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19, L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les délais, les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 13 380 947, 542 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	13 380 947,542
Résultats reportés	8 470 048,090
Total à répartir	21 850 995,632
Répartition	
Réserves légales	88 992,500
Sous-total 1	21 762 003,132

Sous-total 2	21 762 003,132
Réserve pour réinvestissement	0,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-14 023 235,132
Dividendes	-7 368 768,000
Solde	0,000

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à **4.500 DT** pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du **15 juillet 2021**.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad, de Monsieur Férid Benmansour.

Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad, et de Monsieur Férid Benmansour prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Andrew Reynolds en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Vincent Serain en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat du co-commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

DIXIEME RESOLUTION

(Reconduction des jetons de présence).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.